

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 7 février 2020

DÉLIBÉRATION N° **CD-2020/02/07-3/05****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20200207-lmc100000020304-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 10/02/2020

Réception Préfet : 10/02/2020

Publication RAAD : 10/02/2020

---

Commission n° 3 – Routes, Transports et Mobilités  
Rapporteur : PASQUIER Véronique

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : THIERIOT Jean-Louis

---

OBJET : RD 619 - Contournement de Guignes sur les communes d'Andrezel, Verneuil l'Étang, Guignes, Yèbles - Bilan de la concertation préalable du public.

Le projet de contournement de Guignes a fait l'objet d'une concertation préalable du public au titre du Code de l'environnement à l'initiative du Département, maître d'ouvrage. Le bilan, établi à l'issue de la concertation, indique les mesures qui seront mises en place par le Département pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement,

VU la délibération du Conseil départemental n° 3/05 en date du 18 novembre 2016, prenant en considération le projet de contournement de la commune de Guignes, sur le territoire des communes de Guignes, Yèbles, Andrezel et Verneuil-l'Etang,

VU la délibération du Conseil départemental n° 3/03 en date du 26 septembre 2019, relative à la déclaration d'intention et à l'ouverture de la concertation préalable du public sur le projet visé ci-dessus,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article unique : d'approuver le bilan de la concertation préalable du public, au titre du Code de l'environnement, relative au projet de contournement de Guignes, sur le territoire des communes de Guignes, Andrezel, Verneuil l'Étang et Yèbles, joint en annexe de la délibération.

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard CORNEILLE  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ qui a donné pouvoir à Mme Monique DELESSARD  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Laurence PICARD  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (2) :

M. Pierre BACQUÉ  
M. Arnaud de BELENET



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne